

Ministère de l'Éducation

Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté
18^e étage, Edifice Mowat
900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2

Ministry of Education

Special Education Policy and Programs Branch
18th Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2



NOTE DE SERVICE : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières
et secrétaires-trésoriers des administrations scolaires
Directeur des écoles provinciales
Surintendante du Centre Jules-Léger

EXPÉDITEUR : Barry Finlay, Directeur
Direction des politiques et des programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté

DATE : le 9 avril 2015

OBJET : **Occasions d'apprentissage professionnel : 2015**
Colloque des professionnels de l'enseignement sur les
troubles d'apprentissage

La présente note de service a pour but de vous fournir des renseignements au sujet du Colloque des professionnels de l'enseignement de 2015. Le colloque portera sur les troubles d'apprentissage et sera présenté et organisé par l'Association ontarienne des troubles d'apprentissage (AOTA). En effet, le ministère de l'Éducation a octroyé des fonds à l'AOTA pour subventionner la participation des professionnels de l'enseignement de l'Ontario à ce colloque bilingue de deux jours. Le colloque permettra aux conseils scolaires de district et aux professionnels de l'enseignement d'accroître leurs connaissances au sujet des troubles d'apprentissage. Il permettra également d'accroître leur capacité de soutenir les élèves ayant des troubles d'apprentissage (TA) et d'appuyer davantage la mise en œuvre de la version révisée de la NPP n° 8 « Identification des élèves ayant des troubles d'apprentissage et planification de programmes à leur intention ».

Le colloque se tiendra le mardi 25 août et le mercredi 26 août 2015 au Hilton Mississauga/Meadowvale, hôtel et centre des congrès, à Mississauga. On prévoit y échanger de multiples points de vue et des pratiques d'évaluation, d'enseignement et d'identification validées par la recherche et fondées sur des données probantes pour appuyer les élèves ayant des TA. Des chercheuses et chercheurs et des professionnels de l'enseignement d'un océan à l'autre qui œuvrent dans le domaine des TA seront au nombre des conférencières et conférenciers. Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous [sur le site Web du Colloque des professionnels de l'enseignement](#).

Tous les professionnels de l'enseignement de l'Ontario, particulièrement les titulaires de classe de la maternelle à la 12^e année qui travaillent auprès des élèves ayant un TA, sont invités à y assister. L'invitation est également transmise aux directions d'école, aux surintendantes et surintendants, aux coordonnatrices et coordonnateurs et conseillères et conseillers pédagogiques pour l'enfance en difficulté, aux facilitatrices et facilitateurs de l'apprentissage professionnel, aux enseignantes et enseignants en éducation de l'enfance en difficulté, aux paraprofessionnels et au personnel de soutien professionnel.

On s'attend à ce que 600 professionnels de l'enseignement participent au colloque. Tous les conseils scolaires sont invités à envoyer au moins six (6) délégués. Ceux dont le nombre d'inscriptions est supérieur à 10 000 élèves sont invités à envoyer un (1) délégué supplémentaire pour chaque tranche de 10 000 élèves. Par exemple, un conseil scolaire de district dont le nombre total d'élèves inscrits s'élève à 54 500 peut envoyer 6 + 5 délégués. Les administrations scolaires et les écoles d'application sont invitées à envoyer deux (2) participants.

Le colloque de deux jours comprendra un discours prononcé par un conférencier principal au début de chaque jour, cinq séances en petits groupes et une présentation d'un groupe d'experts à la fin du deuxième jour. On a également prévu une réception à la fin du premier jour, ainsi que des stands où l'on trouvera des ressources d'appui en français et en anglais offertes par les exposants et les partenaires.

Les inscriptions commencent le 6 avril. Les frais sont de 295 \$ TVH en sus pour les préinscriptions (du 6 avril au 31 mai), de 345 \$ TVH en sus pour les inscriptions régulières (du 1^{er} juin au 2 août) et de 395 \$ TVH en sus pour les inscriptions tardives (du 3 au 21 août). Les frais d'inscription comprennent le petit-déjeuner, le repas du midi et les rafraîchissements durant les deux jours, du matériel imprimé, ainsi qu'un accès aux présentations en atelier, aux vidéos des discours d'ouverture et au matériel des ateliers après la tenue du Colloque des professionnels de l'enseignement.

La date limite pour l'inscription du nombre préétabli de délégués est le 8 mai 2015. Veuillez désigner une personne responsable au sein de votre conseil scolaire et envoyer son nom et ses coordonnées à [Mercia Antsaniavo](#), coordinatrice de programme, ou en composant le 416-929-4311, poste 31. L'AOTA fera un suivi directement auprès des personnes responsables afin de leur fournir un lien vers le site Web où l'on peut s'inscrire et obtenir des détails supplémentaires.

Afin de s'assurer que toutes les places disponibles pour cette occasion d'apprentissage sont pleinement utilisées, toute place non réservée après la date limite sera offerte à d'autres conseils scolaires de district. Les annulations seront acceptées jusqu'au 3 juillet avec remboursement intégral des frais (moins des frais d'administration de 30 \$). S'il y a des annulations tardives, les conseils scolaires doivent s'assurer que les places sont offertes à d'autres membres du conseil scolaire afin de maximiser l'accès à cette occasion d'apprentissage. Aucun remboursement ne sera accordé dans le cas des annulations tardives (après le 3 juillet 2015).

Les conseils scolaires et les professionnels de l'enseignement sont responsables des frais d'inscription par délégué, des frais de déplacement et des frais d'hébergement qui sont associés à cette occasion d'apprentissage.

Après la présente note de service, l'AOTA enverra d'autres détails concernant l'inscription au Colloque des professionnels de l'enseignement.

Je vous encourage à profiter pleinement de ces ressources et de ces occasions d'apprentissage professionnel.

Salutations distinguées,

Barry Finlay